



UNISAT
ETUDES
TSIGANES

59 rue de l'Ourcq
75019 Paris
Tél.: 01 40 35 00 04
Fax : 01 40 35 12 40

ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC SUR L'EDUCATION DES ROM EN ROUMANIE

Programme Collectif Rom

Journées d'Etudes des 10 et 11 Juin 2005 – Bucarest
Dans le cadre du « Programme Collectif Rom »,
initié par le Comité PECO et cofinancé par la Fondation
de France et le Ministère des Affaires Etrangères français.

Juillet 2005

TABLE DES MATIERES

Méthodologie

Introduction

1) Les principales politiques concernant l'éducation en Roumanie

- 1.1) Le cadre juridique et institutionnel
- 1.2) Structuration de l'enseignement roumain
- 1.3) L'enseignement préscolaire
- 1.4) Politiques et pratiques récentes et innovantes

2) Phase de Pré-Adhésion et Programmes Européens

- 2.1) Intégration Européenne et Acquis Communautaire
- 2.2) Projets co-financés par la Commission Européenne, l'exemple de PHARE

3) L'apport des Organisations Intergouvernementales et des Fondations privées

- 3.1) La Décennie de l'Intégration des Rom
- 3.2) Le Fonds de Développement Social Roumain (FRDS)
- 3.3) Le PNUD
- 3.4) L'UNICEF
- 3.5) L'Open Society Institute

4) Quelques exemples issus des acteurs de terrain

5) Education, Images et Développement, par Alain Reyniers, ethnologue

6) Conclusion

7) Bibliographie

8) Liste des participants aux Journées d'Etudes des 10 et 11 Juin 2005 – Bucarest

9) Carte d'implantation des programmes européens par région, pour l'amélioration de la situation de la communauté rom

METHODOLOGIE :

Ce document a pour objet de dresser un état des lieux des pratiques, lois et projets mis en place concernant l'éducation de la population rom en Roumanie. Il s'inscrit dans un projet plus vaste de réalisation d'un état des lieux sur le même sujet en Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Serbie-Monténégro et Macédoine, cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères français et la Fondation de France.

Ce programme, intitulé Programme Collectif Rom, est centré sur l'éducation au sens large, la problématique de l'éducation des rom ne pouvant se limiter à la question spécifique de la scolarisation. Ainsi l'état des lieux portera sur les différentes formes d'éducation : l'éducation formelle, l'éducation non formelle, la formation professionnelle.

On entend par éducation formelle le système éducatif hiérarchisé, chronologique, qui va de l'école primaire à l'université.

On définit par éducation non formelle une activité éducative en dehors du système officiel, qui est destinée à un public bien ciblé et orienté vers des objectifs éducatifs précis.

La formation professionnelle (initiale et continue) quant à elle, permet l'adaptation des travailleurs aux changements des techniques et des conditions de travail, elle favorise leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle.

Une première version de l'« Etat des lieux – Diagnostic » sur l'éducation des Rom en Roumanie a été présentée lors des Journées d'Etudes de Bucarest, qui se sont tenues les 10 et 11 juin 2005. Cet événement a réuni près de trente représentants de la société civile française et roumaine (ONG, inspectorats scolaires, professeurs, personnel éducatif...), ainsi que des acteurs institutionnels (Ministère de l'Education roumain, Ambassade de France, UNICEF), autour du thème : « L'éducation, un outil pour la citoyenneté, focus sur la population rom ». Lors de cet événement, le document « Etat des lieux-Diagnostic », qui est à la fois un constat et une analyse, a été étoffé et approfondi par les participants à ces Journées. Par conséquent, cette version finale de « l'Etat des lieux » intègre les commentaires et les observations des participants et fait office « d'Actes » des Journées d'Etudes de Bucarest.

Nous souhaitons ici remercier tous les participants aux Journées d'Etudes de Bucarest, et plus particulièrement le Service d'Action Culturelle et de Coopération de l'Ambassade de France de Bucarest, l'Institut Culturel français et la Fondation Caminul Phillip, pour leur soutien et leur appui dans l'organisation de cet événement.

L'objectif principal de cet état des lieux est de dresser un panorama des grandes initiatives mises en place en Roumanie dans le cadre de l'éducation des Rom. Ainsi, ce document a été réalisé en s'appuyant sur le contexte européen actuel (phase de pré-adhésion de la Roumanie, problématique de l'éducation des Rom définie comme axe prioritaire par l'Union Européenne), ainsi que sur les initiatives menées par les Organisations Intergouvernementales et les institutions nationales.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons une méthode qui prenne en compte la complexité de la réalité dans une optique globale mais non exhaustive, à travers une approche qualitative, à partir de documents récents issus de sources officielles. Le domaine étudié présente une complexité telle, qu'une étude exhaustive serait dépourvue de sens.

Notre méthode décline trois axes de réflexion horizontaux :

- Une première direction considérant la situation générale du système éducatif roumain et soulignant les spécificités des enfants issus de la minorité rom dans la scolarité ;
- Une seconde direction visant à évoquer les effets du contexte actuel de pré-adhésion dans le domaine de l'éducation des populations rom ;
- Une troisième direction visant à mettre en évidence les pratiques des Organisations Intergouvernementales et de Fondations privées ;

Les conclusions souligneront quelques aspects importants émergeant de l'ensemble de l'étude, aspects qui méritent l'attention de la part des responsables politiques d'éducation, et qui pourraient faire l'objet d'axes de travail en vue d'actions ultérieures.

Les conclusions de ce document de travail ont été réalisées à partir des travaux en ateliers effectués par les participants des journées du 10 et 11 juin 2005 à Bucarest.

INTRODUCTION :

La Roumanie compte une importante population rom, qui représente, selon les estimations, entre 1 800 000 et 2 500 000 personnes, soit environ 10% de la population¹.

La sous-estimation de la population de la communauté rom de Roumanie constitue une lacune importante quant aux informations recueillies : on considère généralement que beaucoup de Rom ne souhaitent pas signaler leur appartenance à cette communauté pour diverses raisons, comme par crainte de l'utilisation de ces données ou par manque de sentiment d'appartenance ethnique.

Durant le régime communiste, les Rom de Roumanie ont été obligés à s'intégrer à la société moderne. La plupart des Rom nomades se sédentarisèrent et l'Etat leur proposa des maisons et des emplois dans l'industrie ou dans l'agriculture, avec les Roumains et les autres minorités ethniques du pays.

Par conséquent, les Rom durent abandonner nombre de leurs us et coutumes, sous la pression des directives communistes qui ne toléraient pas la diversité ethnique et culturelle et qui se battaient par tous les moyens pour l'égalité de tous les hommes, les forçant à accepter une culture commune et une sédentarisation de fait.

Bien que les Rom aient dû modifier leurs habitudes de vie, leurs caractéristiques démographiques ne changèrent guère. Les données fournies par le dernier recensement prouvent que nombre des anciennes caractéristiques du peuple rom sont toujours valables : familles nombreuses, taux de natalité élevé, mariages et maternités précoces.

Le niveau d'éducation est également bas parmi les Rom. Bien que sous le régime communiste les Rom aient été forcés d'envoyer leurs enfants à l'école, de plus en plus d'enfants rom arrêterent d'aller à l'école après la révolution de 1989. Le taux d'analphabétisation est donc aujourd'hui élevé.

Ces éléments démographiques permettent d'appréhender la très difficile situation socio-économique des Rom de Roumanie. Nombre d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Cette population a toujours de grandes difficultés à s'insérer dans la vie sociale moderne, en partie à cause du poids du régime communiste. La difficile période de transition économique et sociale qui s'ensuivit les a également beaucoup affectés.

L'accès à l'emploi reste difficile pour la population rom en raison de son manque de qualifications et des discriminations dont elle fait l'objet. Comme le soulignent les récents rapports du Conseil de l'Europe² : « la communauté rom/tsigane est, en Roumanie, particulièrement vulnérable à la discrimination et défavorisée dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. La communauté rom/tsigane reste encore affligée par des stéréotypes qui se reflètent dans les comportements sociaux, la présentation par les médias des questions concernant ces communautés et les positions adoptées par certains hommes ou partis politiques ».

¹ Estimation publiée par le Groupe des droits des minorités, d'après le recensement de 2002, le chiffre officiel pour la population rom était de 535 000 personnes.

² Second Rapport sur la Roumanie de l'ECRI (La Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) est un organisme, composé d'experts indépendants, mis en place par le Conseil de l'Europe), rendu public le 23 Avril 2003.

1). Les principales politiques concernant l'éducation en Roumanie

Dans cette première partie, nous essaierons de rendre compte, de façon cohérente, de la situation actuelle du système scolaire roumain : une présentation du cadre législatif de l'éducation et de la structuration institutionnelle de l'enseignement roumain permettra une vue d'ensemble, afin de mieux situer le contexte éducatif rom.

1.1). Cadre juridique et Institutionnel :

En Roumanie, le système éducatif est réglementé principalement par les lois et les règlements normatifs suivants :

- *La Convention Internationale des Droits de l'Enfants*, ratifiée par la Roumanie en septembre 1990.
- *La Constitution de la Roumanie*
- *La loi sur l'Enseignement*
- *Des lois spécialisées*
- *Des actes normatifs émanant du Gouvernement*
- *Des décisions du Ministre de l'Education*

Le cadre juridique roumain de l'éducation évolue au sein de principes compatibles avec les systèmes d'éducation européens : la décentralisation, la stimulation de la performance et l'encouragement du partenariat avec l'environnement économique et social³.

La Constitution donne le cadre juridique général du fonctionnement de l'enseignement, en précisant que le droit à l'enseignement est assuré par l'enseignement général obligatoire, par l'enseignement secondaire et professionnel, ainsi que par d'autres formes d'instruction et de perfectionnement (Art.32, Al 1).

Dans le même article, la Constitution précise que le droit des personnes appartenant aux minorités nationales d'apprendre leur langue maternelle et le droit de pouvoir être instruit dans cette langue sont garantis et que les modalités d'exercice de ces droits sont établis par la loi (Art 32, Al 3).

Concernant les minorités nationales, la loi sur l'Enseignement N° 84/1995 stipule que, dans chaque localité, sont organisées et fonctionnent des unités, classes ou formations d'études ayant pour langue d'enseignement le roumain et, selon le cas, les langues des minorités nationales, ou bien, en cas d'impossibilité, on assure la scolarisation en langue maternelle dans la plus proche localité possible (Art. 8, Al. 2).

L'enseignement du roumain à l'école comme langue officielle est obligatoire pour tous les citoyens roumains, quelle que soit la minorité nationale à laquelle ils appartiennent. Les plans d'enseignement doivent comprendre le nombre nécessaire de classes, et, en même temps, ils doivent assurer des conditions qui permettent l'enseignement de la langue officielle.

³ Roumanie. Ministère de l'Education et de la Recherche. « *Le système éducatif roumain* » : *Rapport National*. Bucarest : Aramis Print (2001).

⁴ Loi sur l'Enseignement N° 84/1995, republiée en base de l'art. 2 de la loi N° 151/1999 quant à l'approbation de l'Ordonnance d'urgence du Gouvernement N° 36/1997 pour modifier et compléter la Loi sur l'Enseignement N° 84/1995, publiée dans le Moniteur Officiel de la Roumanie, Première Partie, N° 370 du 3 août 1999.

Les personnes appartenant aux minorités nationales ont le droit d'étudier et de s'instruire dans la langue maternelle à tous les niveaux et formes d'enseignement dans les conditions de la présente loi. (Loi sur le l'Enseignement 84/1995 republiée, Art 118).

En fonction des nécessités locales, on peut organiser, sur demande et dans les conditions établies par la loi, des groupes, des classes, des sections ou des écoles avec un enseignement dans les langues des minorités nationales.

La loi sur l'enseignement mentionne encore que c'est le parent ou le tuteur légalement institué qui décide du droit de l'enfant mineur à suivre l'école en langue roumaine ou dans la langue d'une minorité nationale.

1.2.) Structuration de l'enseignement roumain

➤ L'enseignement pré-universitaire :

- L'enseignement préscolaire, pour les enfants de 3 à 7 ans, organisé dans des maternelles, comprend une petite section, une section moyenne, une grande section et une section préparatoire pour l'école ;
- L'enseignement primaire, obligatoire, comprend les classes de 1 à 4 et est organisé dans des écoles, comme enseignement à plein temps ;
- L'enseignement secondaire, inférieur, obligatoire, comprend les classes 5 à 9 ;
- L'enseignement secondaire supérieur, obligatoire, comprend les classes 10 à 13 ;
- L'enseignement professionnel, organisé comme enseignement à plein temps ou en cours du soir par les « écoles professionnelles », pour un cycle de 2 à 3 ans, et les écoles d'apprentis, pour un cycle de 1 à 3 ans ;
- L'enseignement supérieur, de 1 à 3 ans organisé dans des écoles postsecondaires et des institut techniques, en fonction des spécialités sollicitées par les agents économiques et d'autres institutions intéressées.

➤ L'enseignement universitaire :

- L'enseignement de courte durée, de 3 ans, organisé dans des instituts de 1^{er} cycle universitaire ;
- L'enseignement de longue durée, de 4 à 6 ans, selon le profil, organisé dans des universités, des instituts et des académies ;
- L'enseignement de 3^{ème} cycle : comprend les études approfondies (un seul domaine de spécialité), les masters (plusieurs domaines de spécialités), le doctorat et les cours de perfectionnement.

1.3.) L'enseignement préscolaire

La loi sur l'enseignement republiée⁵ précise, dans deux articles, quelques autres éléments sur l'enseignement préscolaire :

Art 18, al. 1 : L'enseignement préscolaire est organisé pour les enfants de 3 à 7 ans, dans les jardins d'enfants avec un programme normal, prolongé et hebdomadaire.

Al. 2 : Les jardins d'enfants sont institués par les inspections scolaires.

⁵ Loi sur l'Enseignement N° 84/1995, republiée en base de l'art. 2 de la loi N° 151/1999 quant à l'approbation de l'Ordonnance d'urgence du Gouvernement N° 36/1997 pour modifier et compléter la Loi sur l'Enseignement N° 84/1995, publiée dans le Moniteur Officiel de la Roumanie, Première Partie, N° 370 du 3 août 1999

Al. 3 : Les agents économiques et d'autres personnes morales, ainsi que les personnes physiques peuvent constituer des jardins d'enfants, avec l'accord des inspections scolaires, dans les conditions légales.

Art. 19 : Pour assurer la continuité entre les enseignements préscolaires et primaires, les sections préparatoires pour l'école vont être généralisées peu à peu, incluant les enfants de 5 à 6-7 ans. Les coûts de la scolarisation seront supportés par le Ministère de l'Enseignement.

➤ L'enseignement préscolaire spécialisé :

Un enseignement spécialisé préscolaire est organisé pour les enfants ayant des déficiences mentales, physiques, sensorielles, de langage, socio-affectives et comportementales, ou ayant des déficiences associées, au plan éducatif et de leur intégration sociale.

L'intégration scolaire des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux s'effectue dans des unités d'enseignement spécialisées à l'intérieur d'unités préscolaires normales, y compris dans des unités où l'on enseigne les langues des minorités nationales.

➤ L'enseignement préscolaire privé :

L'enseignement préscolaire privé comprend aussi des jardins d'enfants. Ceux-ci peuvent être créés avec l'autorisation de l'inspection scolaire, sur la base d'une documentation d'évaluation.

Une accréditation, par une procédure qui a lieu selon les règlements légaux, confère tous les droits contenus dans la Loi sur l'Enseignement. Pour être aidé par l'Etat, ces jardins d'enfants doivent être accrédités.

1.4). Politiques et pratiques récentes et innovatrices :

Lors des Journées d'Etudes des 10 et 11 Juin 2005 à Bucarest, Mme PREDA, Coordinatrice Programme pour le Ministère de l'Education roumain a présenté les actions de son Ministère pour favoriser l'éducation des groupes défavorisés et particulièrement des Rom.

Le 31 janvier 2001 a été élaboré un plan de stimulation de la participation scolaire et de réduction de l'abandon pour la population rom, à travers un programme s'intitulant « la stratégie concernant la stimulation de la participation à l'éducation des enfants et jeunes rom⁶ », avec des propositions à différents niveaux. Cette stratégie est mise en œuvre par le Ministère de l'Education et soutenue par les Programmes PHARE.

Parmi les nombreux projets, permanents ou limités dans le temps, nous mentionnerons :

- La réduction du nombre d'enfants rom sans papiers d'identité, rejetés de ce fait hors du système d'enseignement ;
- L'emploi, dans les jardins d'enfants ayant une communauté rom majoritaire, de professeurs rom ou parlant la langue *romani* ;
- L'évaluation du réseau actuel d'éducation préscolaire, en vue d'identifier les communautés qui n'ont pas de jardins d'enfants ;
- Le développement de curricula spéciaux pour les professeurs rom non-qualifiés ;
- Le développement de programmes éducatifs spécifiques en milieu rural ;

⁶ Stratégie en vue d'améliorer la situation des Rom, adoptée par le Gouvernement roumain, pour une durée de 10 ans (2001- 2010), avec un plan d'action à moyen terme de quatre ans (2001 - 2004).

- Des mesures pour améliorer le transport des enfants des communautés isolées ;
- L'offre de fournitures scolaires aux enfants défavorisés économiquement ;
- La création de postes d'inspecteurs chargés des élèves rom dans chaque inspectorat scolaire du pays.

Les populations bénéficiaires de la « Stratégie » mise en œuvre par le Ministère de l'Education et le Programme PHARE sont les suivantes :

- Les enfants habitant en milieu rural et dans les zones défavorisées ;
- Les enfants appartenant aux minorités nationales ;
- Les enfants exigeant une formation éducative spécifique ;
- Les enfants venant de milieux économiques et sociaux défavorisés.

Les causes de l'abandon scolaire et de la non scolarisation des élèves rom ont été identifiées par le Ministère de l'Education roumain :

- Le manque de moyens de transport pour les communautés isolées ;
- La situation économique précaire des familles ;
- Le manque de papiers d'identité ;
- Les difficultés linguistiques et une mauvaise maîtrise de la langue nationale ;
- Le manque de supports éducatifs à l'école et en famille ;
- Les discriminations.

Par ailleurs, Mme PREDA a souligné les résultats positifs du concept de « médiateurs scolaires » dans les communautés rurales. Ces professionnels ont pour objectif de faire le lien entre l'environnement familial et le milieu scolaire pour accroître la scolarisation des enfants et favoriser une meilleure coopération parents-professeurs. Ainsi, à l'issue des soutiens financiers relatifs aux programmes européens, 50% des médiateurs scolaires ont été engagés pour poursuivre leur activité. Ces médiateurs sont principalement formés au Collège de Cluj et sont dans l'attente d'un statut au sein de l'éducation nationale, prévu dès septembre 2005.

Pour le Ministère de l'Education, le travail des médiateurs s'est révélé positif puisque, dans les zones où ils interviennent, on constate une augmentation du nombre d'enfants rom scolarisés ainsi qu'une amélioration de leurs résultats scolaires.

2.) Phase de pré-adhésion et projets européens :

2.1). Intégration européenne et Acquis communautaire

Le rapport d'octobre 2004 de la Commission Européenne relatif à l'acquis communautaire de la Roumanie⁷, a constaté des progrès réguliers réalisés dans le domaine de l'éducation et la poursuite de la réforme de son système éducatif.

La réforme globale de l'enseignement, entamée en 1998, a enregistré presque immédiatement un ralentissement en raison de difficultés financières. Le système d'enseignement roumain souffre d'un manque de moyens financiers et, même s'ils ont été légèrement relevés, ces moyens restent faibles par rapport à la moyenne communautaire. Cependant, des avancées significatives ont été enregistrées pendant l'année 2004. La révision de la loi régissant l'éducation et le statut du personnel enseignant permet une décentralisation éducative et une meilleure gestion des finances.

En outre, d'après le Rapport régulier 2004 de la Commission Européenne sur les avancées réalisées par la Roumanie sur la voie de l'adhésion, des progrès ont été particulièrement visibles dans le secteur de l'éducation. Afin de soutenir les efforts d'intégration et la mise en œuvre d'une approche non discriminatoire, un nombre croissant de professeurs s'est spécialisé dans le soutien éducatif aux enfants rom. La participation active des parents a été encouragée et des programmes scolaires mieux adaptés ont été élaborés.

L'augmentation du nombre d'établissements scolaires a favorisé l'élévation des taux de scolarisation. Néanmoins, malgré l'adoption en 2003 de la loi qui établit la durée de l'enseignement obligatoire à dix ans, les résultats concernant l'évolution du taux de scolarisation des zones rurales ainsi que des groupes à risque, notamment de la minorité rom, restent faibles et préoccupants. Le taux d'abandon précoce de la scolarité est également bien supérieur à la moyenne communautaire.

2.2). Projets co-financés par la Commission Européenne, l'exemple de PHARE

Le Programme PHARE est le principal canal par lequel transite l'aide de l'Union Européenne aux populations rom des pays candidats. En réponse au processus actuel d'élargissement engagé par l'UE, l'approche de PHARE a été entièrement axée sur la pré-adhésion. Les fonds PHARE sont aujourd'hui exclusivement tournés vers les priorités de pré-adhésion détaillées dans les partenariats d'adhésion conclus pour chacun des candidats.

Chaque année, la Roumanie reçoit une « dotation nationale » au titre du Programme PHARE. Les autorités nationales sont responsables de l'identification et de l'élaboration de projets, en collaboration avec la Commission Européenne. Les pays candidats sont encouragés à allouer une aide aux communautés rom et à accroître la participation des ONG à la programmation. Les Rom, représentés par des ONG, sont aussi consultés durant la phase de programmation.

La Bulgarie, la République Tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie ont consacré une partie de leurs budgets respectifs au titre des Programmes PHARE nationaux au financement de grands projets en faveur des communautés rom. Le montant total du financement destiné aux projets en faveur des Rom a sensiblement augmenté ces dernières années, passant de 11,7 millions d'euros en 1999 à 13,65 millions d'euros en 2000 et à 31,35 millions d'euros en 2001.

⁷ Rapport Régulier 2004 sur les Progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion – Commission des Communautés Européennes, le 06/10/2004.

Cela représente aussi une augmentation considérable par rapport à la période antérieure à 1998, lorsque les fonds de soutien aux communautés rom passaient par les Fondations pour le développement de la société civile. Ces Fondations avaient été mises sur pied afin de renforcer le secteur de la société civile. Une partie de leurs activités consistait à financer des projets proposés par les ONG locales. Avant 1999, dans chacun des pays, une enveloppe de 100 000 euros était accordée (par l'UE) chaque année pour soutenir des projets en faveur des Rom dans les domaines de la culture, de l'éducation, des médias, de la justice et des droits de l'homme.

Voici quatre exemples de projets financés par le programme PHARE entre 1998 et 2001 en Roumanie :

En 1998, 2 millions d'euros ont été alloués à un programme PHARE tendant à aider le gouvernement à élaborer une stratégie nationale en vue d'améliorer la situation des Rom à l'horizon 2000. Ce programme est à l'origine de la mise en œuvre de « la stratégie concernant la stimulation de la participation à l'éducation des enfants et jeunes rom » (2001-2010), initiée conjointement par le Ministère de l'Education roumain et l'Union Européenne. Ce programme PHARE a également permis de financer diverses activités et projets destinés à tester et à mettre en œuvre cette politique.

En 2000, PHARE a soutenu des projets de renforcement des capacités destinés à accroître la viabilité d'organisations rom cherchant à améliorer les conditions économiques et sociales de cette minorité (5 millions d'euros pour un projet de développement de la société civile).

Par ailleurs deux programmes PHARE ont été mis en œuvre depuis 2001 en Roumanie, sur la thématique de l'accès à l'éducation des groupes défavorisés :

- Le premier, couvrait la période 2000-2001 et intervenait auprès d'enfants vivants dans des zones défavorisées, des zones prioritaires d'intervention étant identifiées grâce à des indicateurs socio économiques. Ce programme PHARE a notamment facilité la mise en place de « classes de la seconde chance » pour ceux qui ont abandonné l'école, il a formé plus de 1700 professeurs à divers thèmes (comme l'éducation inclusive et le développement communautaire) et réhabilité 74 écoles. Le Programme PHARE, couvrant 2000 et 2001, s'est concentré sur 10 départements (Judets) roumains pour un montant de 8,33 millions d'euros.

- Un second programme PHARE est en cours de réalisation, celui-ci intervient sur 12 judets pour un montant de 11,33 millions d'euros.

Parmi les activités importantes de ce Programme, on peut citer :

- Des programmes de formation des professeurs dans des centres multiculturels ;
- Des programmes d'enseignement à distance pour les jeunes rom ;
- La formation de 70 médiateurs scolaires ;
- L'élaboration de matériels éducatifs scolaires destinés à la fois aux parents, aux enfants et aux professeurs ;
- La réhabilitation de 120 écoles.

Mme PRED A ajoute que PHARE 2001 était centré sur la communauté rom, mais, constatant les difficultés pour identifier les membres d'une communauté, le programme PHARE couvrant la période actuelle vise un groupe cible plus large (« les populations défavorisées »). Par ailleurs, Mme PRED A évoqué la langue *romani* comme la langue maternelle des Rom ; ainsi, dans certaines classes, l'enseignement est dispensé en *romani* (programmes pilotes). Le Ministère de l'Education favorise aussi les classes mixtes.

De plus, Mme PRED A souligne que l'environnement familial est déterminant pour la scolarisation des enfants. En effet, les actions du Ministère visent aussi à stimuler l'implication des parents dans le milieu scolaire en rapprochant les parents et les enseignants.

3) L'apport des Organisations Intergouvernementales (OIG) et des Fondations privées :

A l'initiative de la Banque Mondiale dans son rapport 2000-2001 intitulé « Combattre la pauvreté », toutes les organisations internationales ont aujourd'hui la question de la lutte contre la pauvreté à l'ordre du jour de leurs politiques.

En l'an 2000, les Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire (ODM). Ceux-ci sont constitués de 8 objectifs à atteindre avant 2015. Dans le domaine de l'éducation, le deuxième objectif est de « donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ».

En Europe, et particulièrement à l'Est, cette politique globale de lutte contre la pauvreté a été déclinée et adaptée aux contextes locaux. En effet, le facteur de crise clé dans la plupart des sociétés de l'Est de l'Europe reste la question, toujours irrésolue, de l'intégration des Rom.

Dans cette logique, les OIG se mobilisent et affichent un engagement politique fort, pour la première fois sur la scène internationale.

3.1) La Décennie de l'Intégration des Rom

Le 2 février 2005, huit pays se sont réunis à Sofia pour lancer la Décennie 2005-2015 de l'intégration des Rom par la signature d'une déclaration dans laquelle les dirigeants des pays s'engagent à lutter contre la discrimination et la pauvreté touchant cette minorité. Réunies en 2003 pour la première fois (à l'initiative de la Banque Mondiale et de la Fondation Soros), la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie, la Macédoine et la Serbie-Monténégro ont décidé d'élaborer des plans d'action, dans quatre domaines prioritaires : éducation, emploi, santé et logement.

La déclaration est la première qui vise à résoudre le problème de l'intégration des Rom sur un plan international et signale un changement important dans les politiques qui leur sont destinées.

La planification de la Décennie sera guidée par un Comité International de Coordination comprenant des membres des gouvernements, des représentants des communautés rom et des sociétés internationales. Le financement sera effectué par le regroupement des moyens budgétaires nationaux et par leur recouplement avec les moyens des donateurs bilatéraux, et internationaux. Le développement et la réalisation des plans d'action sont renvoyés à la compétence des pays participants. Les objectifs et les indicateurs se distinguent ainsi les uns des autres, mais ils renferment quand même quelques points communs, tels que l'éducation intégrée, la lutte contre l'échec scolaire et la réintégration dans l'éducation, l'accroissement des chances des Rom sur le marché du travail par le développement de la qualification, la facilitation de leur inclusion au système de santé, ou l'amélioration de leurs conditions de logement en diminuant la ségrégation géographique.

La participation des Rom est au cœur de la Décennie. Des représentants rom et des organismes de la société civile sont impliqués dans chaque étape. Des ONG rom et des experts ont identifié les priorités politiques et joué un rôle principal en définissant les objectifs et les cibles de la Décennie. La participation des Rom à cette initiative sera centrale, notamment dans la surveillance régulière du processus au cours des dix années à venir.

Un aspect essentiel de la décennie est d'améliorer les indicateurs pour surveiller la condition des Rom. En préparant ses plans d'action, chaque pays a identifié les indicateurs qu'il emploiera pour mesurer les objectifs à atteindre de la Décennie.

3.2) Le Fonds de Développement Social Roumain (FRDS) :

Le Fonds de Développement Social Roumain a été créé en 1998 pour contribuer à diminuer la pauvreté dans les zones rurales de Roumanie. Cette organisation est financée par la Banque Mondiale et le Gouvernement roumain.

Le FRDS redistribue des financements aux acteurs de la société civile roumaine en zone rurale. Pour être éligibles à ces fonds, les associations locales (et autorités locales) doivent répondre à un certain nombre de critères.

Le FRDS soutient principalement trois types de projets en zones rurales :

- Le développement des infrastructures rurales ;
- Les activités de développement des ressources communautaires (utilisation des ressources locales) ;
- L'accès aux services sociaux communautaires de base pour les groupes désavantagés.

Les projets financés par le FRDS visent à créer une dynamique qui doit ensuite permettre à la communauté de se développer de façon autonome. Le FRDS insiste sur l'importance du suivi et de l'évaluation des projets financés et sur la nécessaire implication des communautés dans les projets initiés.

Depuis 1999, le FRDS a soutenu près de 950 projets dans tous les départements roumains ; ce fonds de développement ne s'adresse pas spécifiquement aux populations rom, mais aux communautés pauvres et aux groupes désavantagés dans leur ensemble.

Cependant, le FRDS est particulièrement concerné par le soutien aux populations rom puisqu'il considère que cette typologie de population est la plus exposée à la pauvreté ;

Ainsi, le FRDS soutient actuellement 138 projets ayant des populations rom comme bénéficiaires (ce qui représente environ 15% du nombre total de projet co-financés par la FRDS).

Les projets financés par le FRDS et visant à favoriser le développement des communautés rom peuvent être catégorisés en trois grands groupes :

- **49 projets concernant les petites infrastructures rurales :**
 - 41 projets de réhabilitation de routes ;
 - 5 systèmes d'approvisionnement d'eau ;
 - 3 centres communautaires (facilitant l'accès pour les membres de la communauté à une vie sociale plus active).

- **81 projets concernant les services sociaux :**
 - 40 centres éducatifs et 17 lieux de refuge (fournissant des services pour les enfants et les jeunes qui viennent de familles pauvres) ;
 - 10 projets concernant l'augmentation de l'accès aux services sociaux pour les personnes désavantagées ;
 - 9 projets favorisant les soins à domicile pour les personnes âgées ;
 - 5 projets de promotion sanitaire.

- **8 projets produisant des revenus d'activités :**
 - 4 projets pour traiter localement les matières premières disponibles (lait, bois, etc.) ;
 - 3 ateliers de travail manuel – ce travail manuel est destiné à la production et à la vente, ce qui offre la possibilité aux bénéficiaires d'exprimer leur créativité et d'obtenir des revenus ;
 - Création d'une boulangerie de la communauté, qui vise à fournir des produits (de boulangerie) aux bénéficiaires.

Les projets financés ont contribué à une augmentation du capital social des communautés bénéficiaires (interaction sociale accrue, confiance mutuelle), à l'établissement de rapports de coopération entre les Rom et les autorités locales (à travers la mise en œuvre de projets communs), ainsi qu'au développement du sentiment d'appartenance à la communauté. En ce qui concerne la participation des Rom aux comités de gestion des projets, ceux-ci ont été directement impliqués dans l'exécution des projets dans la plupart des cas. Les Rom ont ainsi eu la possibilité d'augmenter leurs connaissances et leurs qualifications dans le domaine de la finance-comptabilité ainsi que dans les secteurs de gestion de projet.

3.3) Le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) :

Le PNUD a publié en 2005, l'une des plus vastes enquêtes parues à ce jour sur la population rom⁸. Cette enquête fait suite à l'étude présentée dans le rapport du PNUD datant de 2002, intitulée « Avoiding the Dependency Trap : The Roma in Central and Eastern Europe⁹ », et portant sur une enquête réalisée auprès de 5 000 familles dans cinq pays différents (dont la Roumanie), dont les conclusions ont montré que 1 Rom sur 2 souffrait de la faim plusieurs jours par an.

Les données publiées cette année couvrent 5 pays de plus que dans la précédente enquête (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, la Serbie et le Monténégro, ainsi que le Kosovo) et comportent également de nombreuses informations sur les populations majoritaires vivant à proximité des Rom.

Ces nouvelles informations présentent une perspective très complète des conditions de vie difficiles des Rom dans cette région. Les résultats de l'enquête constituent une base analytique solide pour l'élaboration de futures stratégies destinées à rehausser les niveaux de vie de la minorité la plus pauvre d'Europe.

La publication de ces données coïncide avec le lancement de la Décennie pour l'Intégration des Rom, une action envisagée sur 10 ans pour dé-marginaliser les Rom en Europe.

3.4) L'UNICEF

Lors des journées d'études des 10 et 11 juin 2005, Eugène Cray, représentant l'UNICEF, a souligné les difficultés pour les enfants rom à intégrer le système scolaire classique. Ainsi, alors qu'au niveau national 2,8% des enfants ne sont pas scolarisés, ce chiffre atteint chez les Rom 18%. Pour l'UNICEF les causes principales de la non scolarisation des enfants rom sont les conditions socio-économiques, alors que, pour les populations défavorisées en général, les causes sont liées à l'inadaptation de l'offre éducative aux besoins de ces enfants.

Concernant, le système éducatif, l'UNICEF a évoqué le manque de politiques spécifiques relatives à la non discrimination, ainsi que l'attachement trop important de la société roumaine au système scolaire

⁸ « *Faces of poverty, faces of hope - Vulnerability profiles of Roma population in Decade of Roma Inclusion countries* » (2005).

⁹ « *Éviter le piège de la dépendance : les Rom en Europe Centrale et Orientale* », PNUD (2002).

standard (éducation formelle). En outre, Eugène Cray a souligné les déficiences du système scolaire roumain en matière d'éducation préscolaire.

L'UNICEF a formulé plusieurs propositions pour améliorer la situation éducative des Rom :

- Réviser le contenu des programmes éducatifs en intégrant l'histoire et la culture rom dans les programmes scolaires ;
- Favoriser les démarches interculturelles pour que la communauté rom soit en mesure de développer un dialogue avec les autres communautés ;
- Varier les systèmes et les programmes scolaires.

Par ailleurs, l'UNICEF a apporté une aide à des initiatives de soins et de développement du jeune enfant, telle qu'une éducation précoce offerte aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. En outre, l'UNICEF appuie la participation des enfants rom dans le domaine de l'éducation : un programme éducatif sur plusieurs années est désormais en place pour améliorer la qualité de l'instruction dispensée dans les communautés rom. Un processus d'intégration des filles a été initié en évaluant le programme scolaire national et en tenant compte des spécificités propres à chaque sexe.

➤ Projet mené par l'UNICEF et l'ONG Progress Foundation

On estime qu'un millier d'enfants en âge d'aller à l'école vit à Barbulesti, une communauté formée en majorité de Rom en Roumanie. Mais le taux d'abandon des filles de la 5e à la 8e année atteint presque 50 %. En 8e année, il n'y a plus que 32 % de filles, et la plupart d'entre elles sont toujours absentes. Au centre d'éducation de jour géré par la *Progress Foundation*, une organisation non gouvernementale, le sport est un moyen de faire rester les filles à l'école et d'améliorer leur statut dans la communauté. Les enfants, entraînés par un professeur de sport, jouent dans deux équipes de football, l'une de garçons et l'autre de filles. Ils sont sélectionnés sur le critère de leur présence en classe et de leurs résultats scolaires. Le travail d'équipe a aidé les enfants à surmonter leurs différences sociales. Après un an seulement, les résultats scolaires et la présence des enfants inscrits au programme, notamment les filles, s'étaient considérablement améliorés.

3.5) Projets émanant de l'Open Society Institute (OSI) :

La fondation *Open Society Institute* fait partie du réseau de fondations créées par l'homme d'affaires Georges Soros. Toutes les fondations du réseau sont des institutions autonomes et soutiennent particulièrement des initiatives d'appui à la société civile.

Au cours des dix dernières années, l'*Open Society Institute* et son réseau ont travaillé à l'amélioration des résultats éducatifs des jeunes rom.

Les initiatives principales se sont concentrées sur la tutelle et les cours particuliers pour les étudiants du secondaire, pour faciliter leur entrée à l'université, tandis que d'autres initiatives ont fourni des bourses universitaires pour les jeunes rom. En outre, plusieurs programmes d'éducation non formelle ont été initiés au niveau local.

➤ Projets initiés par l'Open Society Institute

○ **Stage à la Commission Européenne pour jeunes diplômés rom**

L'Open Society Institute, en collaboration avec la Commission Européenne, donne la possibilité à de jeunes diplômés rom provenant de tous les nouveaux et futurs Etats membres, dont la Roumanie, de réaliser un stage à la Commission Européenne.

Les objectifs de ce stage sont:

- De donner aux stagiaires rom une idée des objectifs et des problèmes de l'intégration européenne ;
- De leur offrir une connaissance concrète du travail au sein des directions de la Commission ;
- De leur permettre d'acquérir une expérience personnelle concrète pour leur future vie professionnelle ;
- De leur permettre de compléter et de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises lors de leurs études ou leur vie professionnelle.

○ **« Roma Education Initiative »**

En 2002, l'*Open Society Institute* a mis en place « The Roma Education Initiative » (REI) - « L'Initiative pour l'Education des Rom », qui est un programme associant la société civile locale et les gouvernements. Depuis son commencement en 2002, REI a mis en place des projets éducatifs dans sept pays, dont la Roumanie.

On peut, par exemple, citer le programme « Professeurs Assistants rom » :

Les professeurs assistants rom sont appelés « médiateurs scolaires » dans le contexte rom. Ces médiateurs nommés par l'Inspectorat Scolaire du *judet*, ont été introduits dans 76 écoles pilotes dans 10 *judets*. Leur rôle principal est d'aider les enfants rom arrivant dans le système scolaire roumain à la compréhension de la langue roumaine. La plupart des enfants ne parlant que le romani à leur entrée à l'école.

Les objectifs de cette initiative sont les suivants :

- Appuyer la stratégie d'amélioration de l'accès à l'éducation pour les groupes en difficulté, et particulièrement pour les Rom, du Ministère roumain de l'Education ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire ;
- Offrir une seconde chance aux jeunes rom qui ont abandonné l'enseignement obligatoire.

➤ Soutien à des initiatives d'ONG

L'*Open Society Institute* soutient et finance par ailleurs les initiatives d'ONG membres de son réseau et menant des projets dans le domaine de l'éducation des Rom.

- **« Step by Step » - Center for Education and Professional Development** (Centre de Développement Educatif et Professionnel)

Cet organisme fournit à des professeurs, des parents et des éducateurs du réseau de protection de l'enfance et du développement éducatif l'accès à des formations et à une assistance technique. Depuis sa création, le CEDP a formé un réseau de 18 centres de formations, plus de 950 instituteurs de maternelles et 600 professeurs d'écoles primaires. Actuellement, ce programme important réunit 10 garderies, 763 salles de classes maternelles et 326 salles de classes d'écoles primaires. Il accueille plus de 27.000 enfants et familles, dont 800 enfants avec des incapacités, 800 enfants rom, et près de 2.000 enfants originaires d'autres groupes minoritaires.

○ **Center Education 2000+**

Cet organisme a soutenu, au niveau pratique, la réforme gouvernementale de l'éducation maternelle et primaire. En quelques années, le Centre a développé une grande capacité de formation, de consultation, d'analyse de politiques, et d'évaluation de programmes. Ses professionnels peuvent réaliser des formations pour des inspecteurs scolaires, des formateurs de professeurs, des concepteurs d'études, des écoles ou pour la société civile.

○ **Programme « Equal Opportunities » (Egalité des Chances)**

Initié en collaboration avec l'ONG hollandaise *The National Institute for Curriculum Development*, ce projet vise à améliorer la situation des enfants rom de Roumanie, en facilitant les échanges institutionnels et en stimulant à la fois les élèves rom et leurs parents. Le projet concerne 8 *judets* et 50 écoles.

Les activités de ce programme sont les suivantes :

- Améliorer les supports éducatifs dans le but de les adapter à la culture et à l'histoire des Rom ;
- Organiser et appuyer des séminaires de formation afin de former le personnel enseignant et éducatif, et encourager les mises en liaison entre écoles ;
- Initier un réel partenariat entre les écoles, les parents et les institutions clés responsables du développement local ;
- Disséminer les données et stratégies ainsi acquises en organisant des visites d'écoles, en identifiant des écoles pilotes, en créant un site Internet et en publiant les informations ;
- Intégrer ces modèles de développement éducatif dans un réseau d'institutions clés qui augmenteront les opportunités des enfants rom au sein du système éducatif.

L'originalité de ce projet réside essentiellement dans la mise en réseau des différents acteurs du système éducatif (élèves, parents, enseignants, collectivités) ainsi que dans la circulation de l'information sur les activités et les stratégies à adopter pour que toutes les écoles participant au programme puissent bénéficier des méthodes qui fonctionnent.

4) Quelques exemples issus des acteurs de terrain:

4.1) Expériences d'Inspectorats scolaires

➤ L'Inspectorat Scolaire de Hunedoara

Ionel Costica Batalan est Inspecteur scolaire dans le *judet* de Hunedoara, il participe aussi aux activités de l'association Roomilor – Pakiw. Il est lui-même d'origine rom.

Selon lui, les spécificités de la population rom doivent être prises en compte dans le système éducatif si l'on souhaite favoriser et accroître le taux de scolarisation chez les enfants rom.

Il considère que la culture rom dispose de structures organisationnelles traditionnelles variées, d'une langue (le romani) commune source de cohésion sociale, de savoir-faire ancestraux (musique, danse...), ayant déjà ses propres modes de fonctionnement sociaux et éducatifs.

La difficulté d'intégration des enfants rom dans le système scolaire roumain résulte de plusieurs facteurs :

- La discrimination, voire l'exclusion, des Rom de la part de la population majoritaire ;
- La méfiance des Rom envers les Roumains (le refus de s'impliquer dans des activités qui ne sont pas issues de leur communauté) ;
- Certaines coutumes limitant la période de scolarisation des filles, comme le mariage précoce ;
- La précarité matérielle des familles, qui rend difficile la fréquentation assidue des enfants à l'école (pas de fournitures scolaires, de vêtements appropriés, ni de nourriture suffisante pour avoir une activité intellectuelle) ;
- Le manque d'éducation des parents, qui induit une absence de motivation à envoyer les enfants à l'école ou à eux-mêmes suivre avec intérêt des cours complémentaires de mise à niveau ;
- Le peu d'enseignants rom.

Il faut ajouter à cela une crise d'identité au sein de la communauté rom actuellement, qui peut aller jusqu'à la négation de l'appartenance à ce groupe. Ceci est la résultante de la diversité des populations qui la compose, de la divergence des actions menées en son sein et des discriminations dont les Rom font l'objet dans la société.

Toutefois, il existe certains espoirs face à cette situation. Ils résident dans la préoccupation du gouvernement et des instances intergouvernementales de résoudre les inégalités entre les minorités et le peuple majoritaire. Ainsi, la mise en place de projets initiés par la Communauté européenne visant à améliorer la situation des Rom dans les domaines sociaux et éducatifs (en dispensant des cours de langue maternelle et d'histoire du peuple rom dans les écoles, ou des cours de remise à niveau pour les jeunes ayant abandonné leur scolarité), participe au changement.

Pour conclure, M. Batalan précise que de nombreux projets ont échoué parce qu'ils ont été conçus et mis en place par des individus qui ne connaissaient pas les spécificités du peuple rom, il est donc très important d'impliquer des Rom dès le début, dans la mise en place des projets, et ensuite d'autres individus.

Il ajoute que les besoins éducatifs des Rom étant multiples, il est primordial de travailler de manière concertée sur cette question avec les différents acteurs.

M. Batalan ponctue son analyse par une proposition d'axe de travail pour permettre aux Roumains et aux Rom (qu'ils soient institutionnels ou non) de mieux se connaître et se comprendre, car l'éducation permet aussi de dépasser les différences. Il propose la mise en place d'un Bureau mobile d'information, documentation et éducation, qui se déplacerait dans les écoles, dans d'autres établissements menant des activités éducatives ainsi qu'au siège de l'Administration Publique, etc... Ce bureau serait soutenu par le Conseil du Département, ainsi que par l'Inspectorat Scolaire.

Cette unité mobile permettrait de :

- Recenser des besoins (à l'égard de la communauté, de la population scolaire, des jeunes qui ont besoin d'une éducation complémentaire, etc...);
- Mettre en valeur la culture de la communauté rom ;
- Créer un matériel éducatif et adapté (à support papier et multimédia) ;
- Organiser des conférences, des séminaires sur la communauté rom et ses spécificités à destination des citoyens roumains ;
- Organiser des expositions sur la culture rom.

➤ L'Inspectorat Scolaire de Maramures

Ligia Durus est inspectrice scolaire dans le judet de Maramures. L'Inspectorat Scolaire de Maramures a réalisé une étude sur les conditions d'accès à l'éducation des jeunes rom, et tente d'apporter une réponse à la faible scolarisation de cette population.

Le problème de l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes provenant des groupes défavorisés attire, aujourd'hui plus qu'autrefois, l'attention de l'Inspectorat Scolaire de Maramures.

Selon Ligia Durus, la société n'a pas encore réussi à offrir des ressources suffisantes et des opportunités aux enfants provenant des familles pauvres (rom ou non) pour changer leur existence et leur donner la possibilité de se réaliser. Un bon nombre de citoyens ne comprend pas encore l'importance de l'éducation scolaire, qui est pourtant un enjeu de développement pour les générations futures.

Aujourd'hui, l'Inspectorat Scolaire considère que les difficultés des groupes défavorisés pour accéder à l'éducation sont les suivantes :

- Les structures consultatives scolaires (qui regroupent parents, professeurs, personnels éducatifs...), ne parviennent pas à résoudre les problèmes rencontrés au sein du milieu scolaire ;
- Les élèves appartenant à certains groupes de population n'ont pas toujours développé les habitudes et les connaissances d'hygiène personnelle et de prévention des maladies ;
- La communication entre l'école, les parents et les autorités locales est encore difficile, à cause du manque d'une personne de liaison (comme un médiateur scolaire) ;
- La difficile compréhension (ou la non compréhension) de la langue roumaine par les enfants rom ;
- Le manque d'intérêt pour l'éducation à tous les niveaux (notamment pour l'école maternelle) des enfants rom et de leurs parents ;
- La pauvreté (le manque de moyens financiers pour assurer la nourriture, le matériel pédagogique, les vêtements etc.).

Au sortir de ce constat, les lignes directrices et valeurs qui guident l'orientation éducative de l'Inspectorat Scolaire de Baia Mare, sont les suivantes :

- La possibilité de valoriser chaque personne intégrée dans le système éducatif, par l'égalité des chances ;
- La réalisation d'un milieu scolaire familial, par l'implication de tous les acteurs dans la mise en place de l'acte éducationnel ;
- Le respect pour les autres cultures et le dialogue interculturel ;
- Une haute qualité d'éducation (par une formation performante des enseignants) ;
- La non ségrégation économique, sociale et culturelle ;

4.2) Expériences dans le domaine du logement et de l'habitat :

Les objectifs du programme de recherche de Oana Ciobanu¹⁰, sociologue, étaient d'évaluer des projets existants à destination des Rom en zones rurales et urbaines en Roumanie et d'apporter des recommandations favorisant l'inclusion sociale et le développement durable de ces communautés.

Tout d'abord, il est apparu que le grand absent des programmes mis en place est le logement. Parmi les besoins essentiels, l'éducation et la formation professionnelle sont le plus souvent abordés. Pourtant, les conditions de vie représentent le degré de confort et de bien-être dont chaque famille doit bénéficier et le lien de médiation avec l'extérieur. Cela devrait en faire l'un des volets complémentaires de tout programme de promotion d'une mobilité sociale ascendante. **Ainsi, les interventions au niveau de la communauté rom doivent être intégrées dans un programme global composé de différentes mesures** : en effet, de précédentes évaluations ont montré qu'agir uniquement sur l'une des difficultés concernant les Rom ne produira que des effets mineurs.

Il existe quelques grands principes d'intervention dans le domaine du logement, comme le fait que la maison individuelle est préférable à l'appartement collectif, et qu'il est important de rapprocher les communautés rom et non-rom pour favoriser leur intégration sociale. Enfin, il est nécessaire d'adapter les interventions à l'échelle de l'individu et par rapport à son parcours pour qu'il avance à son propre rythme et qu'il n'échoue pas dans sa progression. La personne doit non seulement être accompagnée, mais le processus d'ascension sociale doit être réalisé de façon très progressive. D'ailleurs les programmes ayant bien fonctionné sont ceux qui donnaient au ménage le contrôle des principales décisions et la liberté d'action quant à la construction et à l'agencement du logis.

Cependant, pour aider ces communautés, il faut être en capacité de répondre à leurs besoins et non pas à ceux que l'on croit être les leurs. La recherche met en avant qu'il n'y a pas de solutions généralisantes lorsque l'on touche aux problématiques sociales et recommande de s'attacher au contexte local.

D'une part, il faut prendre en compte les différents niveaux de pauvreté. Selon cette recherche, 2/3 des Rom vivent dans la pauvreté, dont 1/3 vit dans l'extrême pauvreté. Dans le domaine du logement, les programmes devraient promouvoir la construction de plusieurs types de maisons pour s'adapter aux différents niveaux socio-économiques.

D'autre part, il faut prendre en compte les différentes typologies de communautés :

En zones urbaines :

- Communautés placées dans les centres historiques¹¹ ;
- Communautés que l'on trouve dans les zones de blocs¹² ;
- Communautés placées sur les périphéries¹³.

¹⁰ « One step at a time : sustainable development strategies in Roma communities », Oana Ciobanu, avril 2005

¹¹ Lipscani/Bucarest, Dorohoi/Botosani

¹² Energeticienilor, Zabrauti/Bucarest

En zones rurales :

- Communautés localisées au centre des villages¹⁴ ;
- Communautés installées en périphérie des villages¹⁵ ;
- Communautés autonomes¹⁶.

En Roumanie, on constate que 98% des Rom sont sédentarisés. Les Rom vivants dans les « centres historiques » appartiennent souvent à de petites communautés, n'ayant pas réellement de leader et ne cherchant pas à améliorer leur environnement. Ainsi, la majorité de l'habitat rom situé dans les centres historiques résulte d'occupations illégales. Ces populations étant visibles au centre ville, les autorités locales interviennent, cependant, les Maires ne voient souvent pas d'autres solutions que l'expulsion, ce qui ne fait que déplacer le problème.

Concernant les « communautés de blocs », qui constituent l'héritage de la période communiste, on peut constater que la révolution a créé une brusque désintégration : en effet, ces communautés regroupaient des individus homogènes socialement mais hétérogènes ethniquement. Désormais ces communautés sont des lieux de conflits.

Pour ces deux cas de figure, comme pour l'ensemble des difficultés relatives à l'habitat rom, **la solution qui s'impose semble être la formation des élus locaux à la problématique de l'habitat rom.**

La situation des communautés rurales est plus fragile que celle des communautés urbaines (résistance au changement) et environ 70% des Rom vivent en milieux urbains en Roumanie, contre 30% en milieu rural. Par ailleurs, certaines communautés urbaines se transforment en communautés péri-urbaines.

En conclusion, plusieurs principes et solutions peuvent être dégagés pour améliorer la situation des Rom au niveau du logement :

- L'intégration des interventions au niveau de la communauté rom dans un programme global composé de différentes mesures ;
- Le principe de l'intégration spatiale ;
- L'individualisation de l'intervention au niveau de la famille ;
- L'action sur le long terme ;
- L'intervention participative.

Cosima Rughinis, chercheuse et sociologue à l'université de Bucarest, a étudié 5 projets récents de logement social de population rom¹⁷, dont elle conclut qu'ils courent le risque de la ségrégation ethnique et de la négligence administrative et qu'aucun mécanisme ni volonté n'existe dans l'administration pour y pallier.

Les recommandations tirées de cette étude prônent :

- Pour prévenir la ségrégation ethnique : inscrire ce principe dans la législation nationale et revoir les critères d'accès au logement social, pour qu'une population mixte socialement et ethniquement puisse cohabiter. La crise du logement actuelle ferait que certains non-Rom accepteraient cette proximité malgré les préjugés.

¹³ Valea Rece/Targu Mures, Borsa/Maramures, Negresti Oas/Satu Mare, Pata Rat/Cluj

¹⁴ Viscri/Sibiu

¹⁵ Balteni, Contesti/Dambovita

¹⁶ Cetateni/Arges

¹⁷ « *Containment and Sympathy. Social housing and Roma residents in Romania* », Cosima Rughinis, avril 2004

- Pour prévenir les situations d'endettement : mettre un terme à la consommation et au paiement collectif des services afin d'adapter les coûts du ménage à sa consommation réelle.

Au niveau local, il faut **professionnaliser l'action de l'administration publique** dans sa gestion de l'habitat social par la mise en place **d'acteurs formés, dotés d'outils et en capacité de comprendre le terrain** et d'apporter des solutions adaptées. De façon à réagir plus rapidement aux situations d'endettement par une application plus ferme des règles et par **des mesures d'accompagnement individualisées**.

Vasile Gilga, de l'association Romani Criss, a réalisé une synthèse relative aux conditions de logement et d'habitat de la population rom en Roumanie.

Une grande partie de la population rom vit dans des territoires isolés, dans des ghettos, dans des bâtiments abandonnés ou près des décharges publiques. Il souligne que les populations rom vivent aussi dans des petits ghettos urbains, dans des blocs d'appartements abandonnés par les usines d'Etat ou appartenant à la municipalité. Ce phénomène de « faibles conditions d'existence » se produit dans l'ensemble de la Roumanie et il a même été amplifié ces dernières années. Les familles sans domicile qui recherchent un abri d'urgence occupent ces bâtiments.

Par « faibles conditions d'existence » il est généralement évoqué :

- Des équipements publics insuffisants ;
- Un manque de branchement aux équipements collectifs publics (eau courante, égouts, gaz, chauffage central, électricité) ;
- Des logements inadaptés ;
- Une faible résistance au climat à cause des matériaux de construction ;
- L'impossibilité d'assurer les frais de maintenance, en hiver particulièrement ;
- La difficulté d'accès aux différents services et la mauvaise qualité du voisinage (hôpital, poste, pharmacie, jeux pour enfants, insécurité dans la rue etc..).

Les Rom vivent également sur des territoires « improvisés », composés de maisons très pauvres, souvent construites sans autorisation sur des terrains appartenant à des particuliers ou à la municipalité, aux périphéries des villes. Beaucoup de familles ont dû vivre dans de telles conditions après la démolition de leurs maisons pendant le régime communiste.

Ces ghettos sont généralement situés à proximité des populations non-rom qui disposent de l'eau courante, de l'électricité, et de routes bétonnées. Bien souvent les autorités locales justifient ce manque d'infrastructures en évoquant le fait que les habitations des Rom sont situées en-dehors des plans cadastraux. Les « propriétaires » n'ayant aucun document de propriété pour leurs terrains, la communauté n'est pas en mesure de s'organiser et de négocier, parfois le maire ne dispose tout simplement pas des fonds nécessaires pour mettre en place ces équipements collectifs.

Par conséquent, il est presque impossible pour tous ceux qui n'ont pas de maisons ou qui vivent dans des conditions indécentes d'exercer leur rôle de citoyens actifs, comme avoir un emploi ou prendre soin de ses enfants.

En d'autres termes, assurer l'accès à un logement décent représente un élément fondamental pour créer une société équitable dans laquelle chaque individu peut prendre une part active. Pour conclure, on peut considérer qu'un logement adéquat est l'élément principal de l'inclusion sociale.

5) Education, Images et Développement, par Alain Reyniers, ethnologue

Tous les observateurs attentifs en conviendront, les Rom vivent majoritairement au sein de communautés familiales élargies, tout à la fois pôles de référence communautaire, univers de protection et ensembles sociaux qui encadrent les divers moments de leur existence. Ces groupes se distinguent les uns des autres pour de multiples raisons, économiques, culturelles, sociales, géographiques. Et pourtant, la plupart d'entre eux prodiguent une éducation de leurs enfants assez largement axée sur la nécessité de la débrouille et qui se base sur un modèle social de proximité, de générosité réciproque et d'assistance mutuelle.

C'est au sein de ces communautés que les enfants grandissent, laissés souvent très libres de leurs mouvements, suffisamment disponibles pour explorer leur environnement et acquérir un ensemble de connaissances, de valeurs, de normes et d'attitudes qui les préparent à devenir des adultes semblables à leurs parents. Pour un grand nombre, l'accès à l'école et l'apprentissage scolaire ne sont guère valorisés, alors même que la scolarisation devrait leur donner aujourd'hui les outils nécessaires pour assurer leur propre développement et leur insertion au sein de la société environnante. Un peu partout, les jeunes se montrent plutôt acquis à l'idée d'une réussite, axée sur l'acquisition rapide de l'argent, à l'exemple de ceux qui se meuvent dans les méandres de l'économie informelle et étalent des preuves voyantes de réussite matérielle et de richesse. Cette réussite-là fascine et elle est source de prestige.

Pour contrer cet état de fait qui n'offre pour la plupart des jeunes, que d'illusoires perspectives, plusieurs idées sont émises par des activistes, rom ou non, membres d'ONG opérant sur le terrain. Toutes celles qui auront retenu notre attention reposent sur la recherche d'alternatives suffisamment attractives pour contrer l'influence de ces exemples de réussite rapide et facile au moyen d'expédients risqués et peu scrupuleux.

Au nombre des propositions dignes d'attention, plusieurs reposent sur l'apprentissage de la musique. En Roumanie comme ailleurs, celle-ci est intimement liée à une image très positive des Rom au sein des sociétés d'accueil. Et l'on peut souligner l'existence d'initiatives visant à la revalorisation symbolique de communautés entières par la mise en place de groupes de danse et de musiciens. Des ensembles existent, parfois depuis fort longtemps, notamment à Cluj-Napoca et à Sfintu-Gheorghe. A Orastie, nous avons récemment apprécié les performances d'un autre groupe, créé à l'initiative d'un professeur de langue romani, enseignant au lycée local.

De là à envisager la création d'écoles suffisamment attractives pour attirer des jeunes par le prestige de la musique, il n'y a qu'un pas. Des projets existent, bien qu'ils ne soient pas pour autant nécessairement sur la même longueur d'onde. Il est notoire que la *manele*, la musique des faubourgs populaires, attire une masse importante de jeunes rom qui s'y baignent quotidiennement. Partant de là, un chanteur populaire rom, Nicolae Buta, irait jusqu'à proposer une école nationale de *manele* qui formerait des jeunes chanteurs en canalisant et en structurant leurs passions. A l'inverse, une association de *lautari* (musiciens rom traditionnels), implantée à Bacau, prenant en quelque sorte le contre pied de l'initiative précédente, part du danger que constitue la musique populaire pour la pérennité de la musique traditionnelle et envisage elle aussi une école de musique, mais traditionnelle celle-là, où officieraient des musiciens de talent. Leur renommée en serait l'élément attractif... tout comme les perspectives de réussite professionnelle.

Néanmoins, un travail sur l'environnement des enfants et leur culture, capitalisable en termes d'images positives et de débouchés professionnels valorisants, ne se cantonne pas uniquement au domaine de la musique. Même si ce dernier en offre plus que d'autres des exemples achevés. Il serait fastidieux de relever toutes les initiatives, plus ou moins réussies, de revalorisation d'un emploi traditionnel, lié tantôt à une production artisanale, tantôt à la zootechnie.

D'autres actions existent aussi, parfois bien en amont d'un apprentissage et de perspectives professionnelles. Elles tentent d'insuffler de nouvelles pratiques collectives ou, plus humblement, de modifier tel ou tel aspect d'un cadre de vie peu propice à l'épanouissement des gens. L'association *Impreuna*, par exemple, multiplie les initiatives dans le domaine du développement communautaire. Elle montre combien la création d'élites locales et la communication entre celles-ci et les autres forces sociales d'une ville ou d'un village s'avèrent déterminantes dans la lutte contre les exclusions et pour une prise en main du sort des collectivités par elles-mêmes.

Avec la création d'un centre de jour et d'un centre de consultance familiale, *Renăître Romania* travaille pour sa part autant à un encadrement scolaire qu'à la revalorisation des conditions matérielles de vie de tout un groupe de familles particulièrement démunies et socialement très déstructurées. De son côté, *Rromani Criss* s'attache notamment au développement d'une médiation sanitaire, dont il ne faut pas négliger les effets sur l'acquisition par les bénéficiaires d'un plus grand respect d'eux-mêmes et, partant, une plus grande aisance dans la société.

Ces diverses initiatives ne sont pas concurrentielles et ne doivent pas non plus être appréciées comme autant d'alternatives aux efforts de l'Etat ou des collectivités locales pour améliorer le sort des Rom. Elles ne contestent d'ailleurs pas comme telle la mise en place de cadres juridiques et institutionnels de référence à l'échelle du pays, notamment sur le plan de l'éducation nationale. Les unes et les autres sont donc appelées à se compléter. Par contre, leur conception et leur mise en place sont liées à une multitude de réalités concrètes, particulièrement diversifiées, qu'il importe de reconnaître, de comparer et de réfléchir. Ainsi, s'il est sans doute illusoire de proposer une approche de développement et un corps de solutions uniques aux problèmes qui se posent aux Rom, notamment dans les domaines de la scolarisation et de la formation, il peut être utile de mutualiser les efforts locaux et de les capitaliser.

6). Conclusion :

En ce qui concerne la petite enfance, on constate que, malgré de véritables efforts, les politiques éducatives ont des difficultés à former un ensemble cohérent, ce qui peut avoir des répercussions sur la minorité rom. L'offre éducationnelle institutionnelle pour les enfants de 0 à 3 ans est faible, pour l'ensemble de la société. Cela touche notamment les catégories sociales les plus défavorisées.

Pour les enfants de 3 à 6 ans, nous remarquons un taux de participation scolaire d'environ 30% moindre par rapport à celui de l'enseignement scolaire. Cette différence pose un réel problème pour ceux qui seront moins bien préparés dès le début de leur vie scolaire.

Au niveau de la population rom, les enfants en âge d'aller à la maternelle ont une participation 4 fois moindre par rapport à l'ensemble de la population nationale. Cela constitue une difficulté, car lors du passage à l'enseignement scolaire obligatoire, une mauvaise connaissance de la langue roumaine et du milieu social scolaire pourra être une entrave à l'intégration des Rom dans la classe, et favoriser, à terme, l'abandon scolaire.

Tous les acteurs soulignent que la famille est un facteur important dans le soutien de l'enfant pendant ses études. Chez les Rom, entre un quart et un cinquième de la population de plus de 16 ans est illettrée, ce qui peut entraîner un faible encouragement de cette population à la fréquentation scolaire. Aussi, une corrélation est visible entre la pauvreté et les conditions précaires de vie d'une part, et la faible fréquentation de l'enseignement préscolaire d'autre part.

Le problème de la reconnaissance du statut socioprofessionnel des éducateurs (et particulièrement des médiateurs scolaires) est en passe d'être résolu, puisque ce statut sera reconnu par l'Education nationale à compter de septembre 2005. Ainsi, une formation égale peut favoriser un lien entre les éducateurs et les professeurs, lien qui pourrait contribuer à une meilleure préparation des élèves en âge d'aller à la maternelle et à l'école obligatoire.

Dans le cadre des Journées d'Etudes de Bucarest, l'atelier concernant **l'éducation formelle** a mis en évidence plusieurs solutions et pistes de réflexions qui permettront d'améliorer la fréquentation scolaire des enfants rom. Parmi ces éléments de réflexion on peut citer :

- L'implication de tous les agents sociaux dans le domaine éducatif (comités de parents, autorités locales, instituteurs, ONG, agents économiques...);
- La formation professionnelle des instituteurs, la formation des professeurs à l'interculturalité, la formation des professeurs rom;
- La sensibilisation des parents au fonctionnement du système scolaire (par l'intermédiaire de la présence des professeurs ou médiateurs dans les communautés);
- La création de centres de jour et de maternelles d'étés;
- L'adaptation du parcours scolaire aux situations spéciales des élèves rom;
- La création d'activités extra scolaires dans les écoles des communautés rurales;
- La création de zones d'éducation prioritaires;
- La mise en place de processus éducatifs alternatifs : musique, activités d'animation, pédagogie multiculturelle
- L'implication des communautés dans d'autres projets relatifs à l'éducation (Socrate, Comenius).

Concernant la **formation professionnelle**, les métiers traditionnels rom sont souvent dévalorisés. Pour améliorer cette situation, il est envisagé d'établir des stratégies de valorisation de ces programmes de formation professionnelle. Par ailleurs, la sensibilisation de l'AJOFM (agence pour le chômage), ou des *Casa Corpului Didactic* peut être une solution pour que ces organismes établissent des certificats de qualification pour ces métiers.

A travers les projets et expériences présentés par les partenaires participant à l'atelier sur l'**éducation non formelle**, la définition suivante de l'éducation non formelle a paru appropriée : il s'agit d'une forme d'éducation tout au long de la vie (c'est-à-dire de l'enfance à l'âge adulte), en dehors du système éducatif traditionnel. Dans le cadre de cette définition, la Ligue de l'Enseignement a évoqué le travail de formation des travailleurs sociaux (formation appliquée dans le cadre d'une méthodologie interculturelle) qu'elle réalise en Roumanie.

Par ailleurs, l'Institut Interculturel de Timisoara a procédé à une classification des différentes formes d'éducation concernant la population rom, selon leur degré d'efficacité :

- L'éducation informelle (apprendre à la maison ou dans un autre cadre non institutionnel, comme l'apprentissage de savoir-faire avec des parents ou d'autres membres de la famille, ou l'école à domicile), qui serait une forme éducative efficace ;
- L'éducation non formelle (apprentissage hors du cadre scolaire mais structuré par des associations ou autres organismes) ;
- Enfin, l'éducation formelle (système scolaire), qui serait la forme éducative qui produirait le moins de résultats concernant la population Rom.

L'Institut Interculturel de Timisoara met ainsi en évidence un paradoxe au niveau de l'éducation des populations rom en Roumanie : l'éducation formelle est la seule forme éducative reconnue par l'Etat (par le biais des diplômes), et pourtant il s'agit de la moins stimulante pour les élèves rom. A contrario, les éducations non formelle et informelle ne produisent pas de diplôme reconnu, cependant, ces formes éducatives sont les plus efficaces concernant l'éducation des populations rom.

Pour l'Agence Impreuna, l'élément central de l'éducation est la formation tout au long de la vie, ce qui permettra à la population rom de posséder des revenus et ainsi un niveau économique stable.

Le Fonds Roumain de Développement Social (FRDS), a souligné la place centrale de l'implication et de la participation des bénéficiaires dans les projets mis en place (en parallèle le FRDS réalise un suivi et une évaluation rigoureuse des projets financés).

Villes En Transition a évoqué l'importance de la formation des autorités locales dans les stratégies qu'elles mettent en place en matière de logement. En outre, *Villes En Transition* et ses partenaires soulignent à quel point il est important d'intervenir sur plusieurs thématiques complémentaires (éducation, logement, famille), plutôt que de manière sectorielle et compartimentée.

Enfin, lors de ces Journées d'Etudes, plusieurs partenaires Roumains (Rom et non Rom) ont insisté sur la nécessité de travailler au « renforcement des capacités de la société civile rom ». En effet, il a été souligné, d'une part, la difficulté pour les organisations rom à travailler ensemble, à mutualiser et à capitaliser leurs expériences, et d'autre part, leur manque d'expérience du contexte communautaire et de l'accès aux fonds européens auxquels ces organisations sont éligibles.

Pour pallier ce déficit, il est envisagé de travailler dans deux domaines :

- Le renforcement de la capacité des associations rom à travailler en réseau (travail en réseau multi pays ; de "régions à régions" ; structuration et travail en réseau au niveau local) ;
- Le renforcement de la capacité des associations rom dans le domaine communautaire (accès aux financements européens ; formation aux politiques européennes et aux fonds structurels européens).

Ces actions de renforcement de la société civile rom constitueraient une forme d'éducation non-formelle (échanges d'expériences, formation de formateurs qui pourraient eux-mêmes former leurs antennes locales et de professionnels), ces pistes de travail resteraient donc en cohérence avec les objectifs du Programme centré sur la thématique Education/Rom.

7.) Bibliographie :

Ouvrages/Publications

- « *The participation to Education of the Roma Children* », Ministère Roumain de l'Education et de la Recherche ; Institut des Sciences de l'Education ; L'Institut pour la Recherche sur la Qualité de Vie ; UNICEF.
- « *Rapport Régulier 2004 sur les Progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion* » – Commission des Communautés Européennes (2004).
- « *Education des enfants des communautés tsiganes : la formation continue des enseignants qui travaillent en milieu tsiganes* », GREF/Conseil de l'Europe (1998).
- « *The education of Roma children: in road to good practices, the REI example* », Open Society Institute (2004).
- « *Avoiding the Dependency Trap* », PNUD (2002).
- « *La situation des rom dans une Union Européenne élargie* », Commission Européenne – DG Emploi et Affaires Sociales.
- « *Plan d'action visant à améliorer la situation des rom et sintis dans l'espace de l'OSCE* », OSCE (2003).

Sites Internet consultés :

- SCADPLUS : http://europa.eu.int/scadplus/scad_fr.htm
- PNUD : <http://www.undp.org>
- La Décennie de l'Intégration des Rom : <http://www.romadecade.org/>
- Ambassade de France en Roumanie : <http://www.ambafrance-ro.org/>
- Ambassade de Roumanie en France : <http://www.amb-roumanie.fr/flash.html>
- Open Society Institute : <http://www.osepsee.net/>
- Commission Européenne: europa.eu.int/comm/index_fr.htm
- Conseil de l'Europe : www.coe.int/DefaultFR.asp
- Ministère Roumain de l'Education : www.edu.ro/
- Roma Education Initiative(REI) : http://www.soros.org/initiatives/esp/articles_publications
- UNICEF: www.unicef.org/

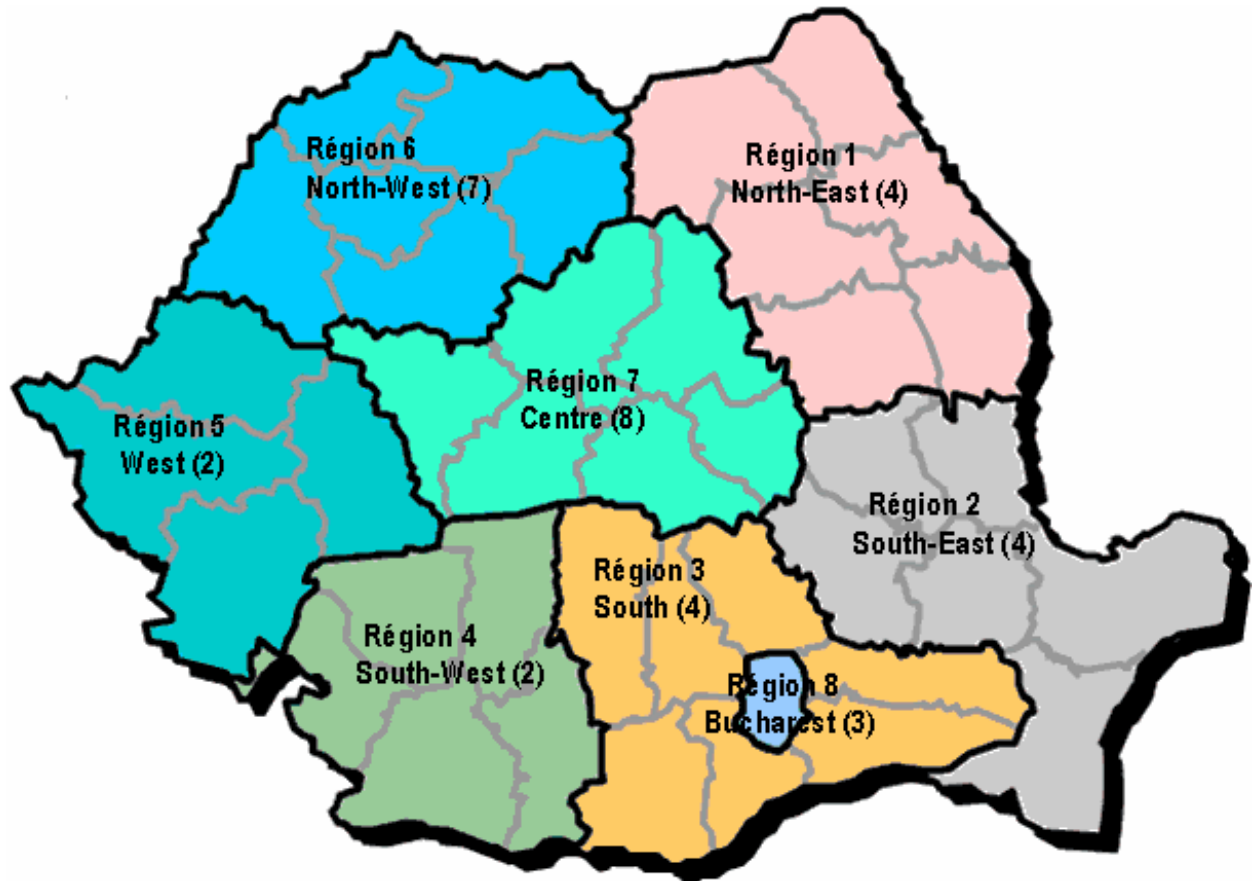
8.) Liste des participants aux Journées d'Etudes des 10 Et 11 juin 2005

Bucarest – Programme Collectif Rom

ORGANISME	NOM/PRENOM	FONCTION	E-MAIL
Fondation Caminul Phillip	Ovidiu FILIPESCU	Président	phillip@from.ro
Inspectorat Scolaire Hunedoara/ Association Roomilor – Pakiw	Costica BATALAN	Inspecteur Scolaire	batalanionel@yahoo.com
Renaître Romania	Tibérius DEZSI	Directeur	renaitre-romania@as.ro
Renaître Romania	Cristiana BORZA	Juriste	renaitre-romania@as.ro
Satra			
FDPSR	Calin POP	Directeur Exécutif	fdp@dnt.ro
Université Montpellier	Rose Marie VOLLE	Doctorante Sociolinguistique	rose-marie.volle@univ-montp3.fr
Caritas Bucarest	Mihaela SCARLAT		elascarlat@caritasbucuresti.org
Approapele	Ermina GALATANU	Assistante Sociale	eermina@yahoo.com
Villes En Transition	Vanessa NIASSE	Chargée de Mission	assocvet@wanadoo.fr
Villes En Transition	Julien TRANSY	Représentant Local	
Messagers de l'Amitié Buzau	Hich PETRE	Président/Maire	
Messenger Amitié Presov	Ivan IONEL	Président	
Représentant du clergé		Prêtre	
Secours Populaire Français	Maria PUJOL	Projet Roumanie	peco@secourspopulaire.asso.fr
Inspectorat Scolaire Baia Mare	Ligia DURUS	Inspectrice Scolaire Chargé des Programme Européens	ligiadurus@yahoo.fr
Fondation Socio Culturelle Pour la Démocratie	Ana LUGA		anaiug@yahoo.com
Ecole Maternelle N°5 Baia Mare	Maria ZAHARIE	Directrice	
Institut Interculturel Timisoara	Eugen GHERGA	Chargé de Projet	eugen.gherga@intercultural.ro
GRAF	Francis ANICOT	Projet Roumanie	francis.anicot@wanadoo.fr
Impreuna	Marcel DEDIU	Chargé de Projet	marcel.dediu@agentiaimpreuna.ro
FONPC	Diana NISTORESCU	Directrice	pecoro@euroweb.ro
Université d'Archéologie de Bucarest	Catalin BERESCU	Architecte/Chercheur	catalinberescu@yahoo.com
Université de Sociologie de Bucarest	Oana CIOBANU	Sociologue/Chercheur	ciobi_oana@yahoo.com
Primaria Orastie	Achim GRAHELA	Directeur Exécutif	
Primaria Orastie	Maria SANDOR	Médiateur Scolaire	
Ministère de l'Education	Viorica PREDA	Coordinatrice Programme	
Ministère de l'Education	Gabriel LEAHU	Chargé des Projets CDI	
FICF	Bruno MASTAN	Coordinateur Programme	
FRDS	Paula CONSATANTIN	Coordinatrice	pconstantin@frds.ro
UNICEF	Eugen Vasile CRAI	Chargé de Projet	ecrai@unicef.org

Ministère des Affaires Etrangères	Alain CANONNE	Conseiller technique ONG et Coopération Décentralisée en Europe du Sud Est	alain.canonne@diplomatie.gouv.fr
Ligue de l'Enseignement	Stéphanie LECESNE	Formatrice	
Comité PECO	Astrid HENNEKINNE	Directrice	comite.peco@wanadoo.fr
UNISAT/Etudes Tsiganes	Alain REYNIER	Directeur de la Revue Etudes Tsiganes/Ethnologue	reyniers@reco.ucl.ac.be
UNISAT/Etudes Tsiganes	Michael POZO	Coordinateur Projet	pozo_michael@yahoo.fr

9.) Carte d'implantation des programmes européens par région, pour l'amélioration de la situation de la communauté rom:



- **List contracts - regions - Region 1 North-East**
 - 1. Improved living conditions for Roma in Dumbrava village, Cornu Luncii commune, Suceava county
Primaria Cornu Luncii
 - 2. Social reintegration project for a group of Roma through training them as steel casters/workers and finding a job with interested production companies in Botosani
Grupul Scolar "Gheorghe Asachi"
 - 3. Training for integration
Prefectura Botosani
 - 4. Facilitate Roma access on the labor market
Agentia de Dezvoltare Comunitara "Impreuna

- **List contracts - regions - Region 2 South-East**
 - 1. With Roma through Roma
Asociatia Cordial
 - 2. Equal relationships
Prefectura Braila
 - 3. Facilitate Roma access on the labor market
Agencia De Dezvoltare Comunitara « Impreuna »
 - 4. Issuance of identity documents for Roma population in south-eastern part of the country
Alianta pentru Unitatea Romilor Galati

- **List contracts - regions - Region 3 South**
 - 1. Young Mothers School -education programme in health protection for young Roma women
Asociatia Medical Crestina Cristiana
 - 2. I want to have an identity!
Prefectura Giurgiu
 - 3. Training of social workers for Roma population organized in the local councils
Consiliul Judetean Giurgiu
 - 4. Give us a chance to tell you who we are!
Fundatia Tudor

- **List contracts - regions - Region 4 South-West**
 - 1. Facilitate Roma access on the labor Market
Agentia de Dezvoltare Comunitara "Impreuna
 - 2. One more chance
Scoala cu cls. I-VIII nr. 6, Caracal

- **List contracts - regions - Region 5 West**
 - 1. Roma Women House - Rromenqe Kher
Asociatia Femeilor Tiganci "Pentru Copiii Nostri"
 - 2. Training-reconversion courses for Roma communities
Asociatia Judeteana a Romilor "O del Amentza" Deva

- **List contracts - regions - Region 6 North-West**
 - 1. One more chance
Fundatia Wassdas
 - 2. Campaign to improve Roma access to services provided by Cluj-Napoca Town Hall
Primaria Cluj-Napoca
 - 3. Socio-economic integration of Roma population through lucrative activities
Primaria Seini
 - 4. Partial boarding for Roma school children in VII-th and VIII-th grade, designed to increase their education level and help them pass the final examination, and to encourage expression of cultural identity
Grupul Scolar de Chimie Industriala
 - 5. Access of Roma women to medical prevention programmes - cervical and genital cancer
Societatea Română de Cancer
 - 6. Facilitate Roma access on the labor market
Agentia de Dezvoltare Comunitara "Impreuna

- 7. They too need education
Asociația Gaborilor cu Palarie din Romania

▪ **List contracts - regions - Region 7 Centre**

- 1. Equal Opportunity Bridge
Fundația Curcubeu
- 2. Setting up a farm association
Primaria Apold
- 3. Education for the 3rd Millennium
Inspectoratul Scolar Sibiu
- 4. Counseling center for Roma mothers
Fundatia Spitalul Clinic Judetean Sibiu
- 5. Qualification for better integration
Asociația Familiilor și Familiilor Mari "Speranta"
- 6. Improved living conditions for Roma in Dumbrava village, Cornu Luncii commune, Suceava county
Primaria Cornu Luncii
- 7. Provide services to Roma ethnic through a day care center.
Directia Generala pentru Protectia Drepturilor Copilului Brasov
- 8. Identity documents in Roma community
Fundația Comunității Sibiu

▪ **List contracts - regions - Region 8 Bucharest**

- 1. RomaNews - Roma center for communication and media contacts
Romani Criss
- 2. Facilitate Roma access on the labor market
Agentia de Dezvoltare Comunitara "Impreuna
- 3. Together in school - a chance for optimum integration of Roma children in the educational system
Fundatia Caminul Phillip